

RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 FEVRIER 2015

Budget communal 2015

Dans le cadre de l'adoption du budget communal 2015 par l'Autorité de tutelle, un arrêté d'approbation (avec réformation) a été rendu par le Ministre Furlan, en date du 9 mars 2015.

Pour la partie ordinaire du budget, quelques erreurs d'écritures ont été corrigées, à savoir une rectification due à des différences d'arrondis multiples dans le calcul du précompte immobilier, une modification du montant inscrit à l'article concernant la taxe sur les véhicules - suite à une communication du SPW reçue après l'approbation du budget par le conseil communal – et enfin, un changement dans la dénomination d'un article.

Suite à ces modifications, le résultat global passe de 3.350.189,13€ à 3.363.876,82€. Pour la partie extraordinaire du budget, une modification portant le résultat global a été effectuée.

La dernière modification budgétaire a également été intégrée. Celle-ci n'était pas encore approuvée lors du vote du budget le 18 décembre 2014. Ce qui porte le résultat global à 20.478,48€ au lieu de 42.626,53€.

Contentieux Belgacom versus SPF Finances : Projet d'accord

Suite à un contentieux né en 1999, opposant Belgacom et l'Etat fédéral concernant le précompte immobilier, la Cour de cassation a tranché en 2008 en faveur de Belgacom; une décision impactant lourdement la région wallonne et les pouvoirs locaux d'un point de vue financier.

De longues négociations ont donc été entamées par la région wallonne conjointement avec Belgacom et le SPF Finances pour trouver une solution acceptable pour toutes les parties. En novembre 2014, les montants définitivement dus par les pouvoirs locaux ont été arrêtés.

Concrètement, pour la commune d'Amay, cela signifie :

- un dégrèvement de l'ordre de 42.370,25€ ;
- une recette pour 2015, en matière de précompte immobilier concernant Belgacom, estimée à 5.052,98€.

Les modalités de prélèvement des montants dus à Belgacom s'effectueront de la manière suivante : ils seront prélevés sur les versements mensuels de mai et de juin

2015, afférents aux recettes perçues par le SPF Finances pour le compte des pouvoirs locaux. Si les prélèvements sont insuffisants, le SPF Finances prélèvera d'office sur le compte des pouvoirs locaux.

Pour les communes dont le montant à prélever se situe entre 20.000€ et 50.000€, un prêt (d'une durée de 10 ans) peut être contracté auprès du CRAC. La demande de prêt a été transmise avant le 17 avril 2015, date butoir et est à l'examen chez le Ministre Furlan. Un modèle de délibération sera communiqué par le CRAC par la suite.

Octroi de subsides

Dans le cadre de l'organisation du Printemps de la Poésie, la Maison de la Poésie se voit attribuée un subside communal de l'ordre de 100€ pour son projet.

Le Centre Culturel, quant à lui, s'est vu octroyé un subside exceptionnel, de l'ordre de 1.500€, pour l'aménagement de toilettes accessibles aux PMR.

Et ce, grâce aux prix remis à la Commune d'Amay, respectivement par l'AWIPH (500€) et le centre de l'égalité des chances (1.000€), récompensant l'installation d'un escalier pour PMR au centre culturel d'Amay; et dont les sommes sont intégralement réinvesties dans ce nouveau projet.

Plan de cohésion social 2014-2019

Dans le cadre du Plan de cohésion social 2014-2019, le conseil communal doit réaliser une évaluation qualitative sous forme d'un rapport d'activités ainsi qu'une évaluation financière couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Une subvention a également été accordée à la Régie des Quartiers, pleinement partenaire, pour leurs actions menées dans le cadre de ce plan de cohésion en 2014.

Fabrique d'Eglise

Depuis le 1^{er} janvier 2015, une nouvelle procédure de tutelle des fabriques d'églises est entrée en vigueur. C'est le conseil communal qui est désormais l'autorité de tutelle et a la tâche d'approuver les comptes, le budget et les modifications budgétaires des fabriques d'églises.

Les comptes 2014 de la fabrique de l'église Saint-Pierre d'Ampsin ont été soumis pour approbation. Ces derniers sont en équilibre. Ils se portent à 23.320,58 € en recettes et à 19.295,75€ en dépenses, présentant donc un boni de 4.024,83€.

Les comptes 2014 de la fabrique de l'église Saint-Lambert à Jehay ont également été soumis pour approbation. Ces derniers sont en équilibre. Ils se portent à 15.427,49 € en recettes et à 11.882,01€ en dépenses, présentant donc un boni de 3.545,48€.

Projet GAL « Hesbaye liégeoise »

Dans le cadre de la création d'un projet de GAL pour 2016, regroupant 10 communes de Hesbaye liégeoise (Berloz, Waremme, Remicourt, Fexhe, Donceel, Faimés, Geer, Verlaine et Amay), soit 56.000 habitants, la Commune d'Amay a marqué son adhésion et sa participation à ce projet.

Projet Amay sans pesticides

Dans le cadre de la semaine sans pesticides, qui s'est déroulée du 20 au 30 mars dernier, une action de sensibilisation destinée aux particuliers, aux associations et aux comités de quartier a vu le jour par le biais d'une Charte d'engagement à ne pas utiliser de produits phyto, que ces derniers sont invités à signer. Cette Charte est disponible via la page facebook communale.